

Questionnaire à Yahoo au titre III de la loi du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information

PRESENTATION DU SERVICE

Merci d'indiquer :

- le nom du ou des services,
- les nom, raison sociale et domiciliation de la société opératrice,
- le nombre de visiteurs uniques par mois de chaque service en **France** (moyenne mensuelle en **2021** et en **2022**) :

QUESTIONS SUR LA LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION SUR YAHOO

1. Rappeler la ou les définition(s) des fausses informations (ou de toute notion voisine adoptée) et des phénomènes de manipulation de l'information retenue par Yahoo pour appliquer sa politique de modération en la matière.

Moyens et mesures en situation spécifique

2. Quelles mesures Yahoo met-il en œuvre pour lutter contre la manipulation de l'information en lien avec :
 - **la guerre en Ukraine,**
 - **le changement climatique,**
 - autres situations spécifiques (à préciser) ?

Examen approfondi du placement des publicités

3. Quelles sont les mesures prises par Yahoo pour :
 - empêcher que des communications commerciales soient apposées à côté de fausses informations ?
 - lutter contre le détournement des systèmes publicitaires pour la publication de fausses informations sous la forme de communications commerciales ?
 - informer les annonceurs des violations commises et leur permettre de faire un recours ?
4. Yahoo coopère-t-il avec des tiers pour prévenir les risques de manipulation de l'information concernant les communications commerciales ?

Publicités politiques

5. À l'heure actuelle, les publicités politiques ou la promotion de contenus se rattachant à un débat d'intérêt général sont-elles interdites sur Yahoo en France en-dehors des périodes électorales ?
NB : en cas de réponse positive, les questions 8 à 10 sont caduques.
6. Comment l'utilisateur de Pinterest est-il informé des raisons pour lesquelles il est ciblé par une publicité politique ou un contenu d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion ?

7. Yahoo prévoit-il de développer une interface (API ou autre) permettant aux utilisateurs et au monde de la recherche d'effectuer des recherches personnalisées sur les contenus politiques et/ou les contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion qui ont été diffusés sur ses services et le cas échéant, quelles seraient les conditions d'accès ?
8. Yahoo coopère-t-il avec des tiers pour prévenir des risques de manipulation de l'information concernant les publicités politiques et/ou les contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général ayant fait l'objet d'une promotion ?

Intégrité des services

9. Quels moyens Yahoo déploie-t-il pour contrer les techniques, tactiques et procédures (TTPs) entendues telles qu'établies dans le cadre du Code européen renforcé de bonnes pratiques sur la désinformation (voir annexe) ? D'autres pratiques de manipulation ont-elles été observées sur les services de Yahoo ?
10. Yahoo coopère-t-il avec d'autres opérateurs pour le partage d'informations relatives aux opérations d'influence « cross-plateformes » ?

Encapacitation (« empowerment ») des utilisateurs

11. Quels sont les moyens mis en place pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la fiabilité des sources d'information rencontrées sur les services de Yahoo ?

Encapacitation (« empowerment ») de la communauté des chercheurs

12. Yahoo compte-t-il permettre au monde de la recherche un accès en temps réel aux données non sensibles de manière anonymisée pour étudier les risques systémiques relatifs à la désinformation sur ses services et, le cas échéant, sous quelles conditions ?
13. Yahoo mène-t-il (seul ou avec des chercheurs) des études sur les risques systémiques relatifs à la désinformation sur ses services ?

Encapacitation (« empowerment ») de la communauté de vérification des faits

14. Yahoo recourt-il à des organismes de *fact-checking* externes et indépendants sur le service et le cas échéant, comment préserve-t-il l'éthique et la transparence des règles pour les organismes avec lesquels il a une relation contractuelle ?

QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE – SUIVI ANNUEL

15. Yahoo est invité à commenter les préconisations formulées par l'Arcom dans son précédent bilan sur la lutte contre la manipulation de l'information (rappel en annexe) et à préciser si des mesures ont été prises à cet égard.
16. Yahoo pourra également faire état de toute autre actualité et toute évolution notable en matière de lutte contre la manipulation de l'information sur ses services depuis sa précédente déclaration annuelle.